

CONVENTION SUR LES ZONES HUMIDES  
60<sup>e</sup> Réunion du Comité permanent  
Genève, Suisse, 5 novembre 2022

## Décisions de la 60<sup>e</sup> Réunion du Comité permanent

Point 2 de l'ordre du jour : Adoption de l'ordre du jour provisoire

**Décision SC60-01 : Le Comité permanent adopte l'ordre du jour provisoire.**

Point 3 de l'ordre du jour : Admission des observateurs

**Décision SC60-02 : Le Comité permanent admet, en qualité d'observateurs, les organes et organismes énumérés dans le paragraphe 7 du document COP14 Doc.7.**

Point 4.1 de l'ordre du jour : Dispositions pour la COP14 – Examen de l'ordre du jour et du programme de travail provisoires

**Décision SC60-03 : Le Comité permanent décide de communiquer à la COP14 l'ordre du jour et les programmes de travail provisoires pour la COP14 qui figurent dans les documents COP14 Doc.3.1, COP14 Doc.3.2.1 et COP14 Doc.3.2.2, sous réserve de toute proposition pouvant être soulevée.**

Point 4.2 de l'ordre du jour : Dispositions pour la COP14 – Ordre et procédure d'examen des projets de résolutions

**Décision SC60-04 : Le Comité permanent approuve la procédure proposée par le Secrétariat dans le document SC60 Doc.4.2 pour l'examen des projets de résolutions par les Parties à la COP14, en tenant compte des commentaires.**

Point 5 de l'ordre du jour : Nomination du président et des vice-présidents de la COP14

**Décision SC60-05 : Le Comité permanent décide de communiquer au Bureau de la Conférence les deux nominations reçues, afin qu'il puisse clore les discussions lorsqu'il se réunira le 7 novembre pour recevoir les nominations aux deux postes de vice-président.**

Point 6.1 de l'ordre du jour : Établissement des comités de la COP14 – Comité des finances et du budget

**Décision SC60-06 : Le Comité permanent décide de proposer au Bureau de la Conférence que la composition du Comité des finances reste la même que celle du Sous-groupe sur les finances et soit ouverte à toutes les Parties, et encourage toutes les régions à veiller à une représentation appropriée.**

Point 6.2 de l'ordre du jour : Établissement des comités de la COP14 – Comité de vérification des pouvoirs

**Décision SC60-07 : Le Comité permanent décide de communiquer au Bureau de la Conférence les nominations reçues pour le Comité de vérification des pouvoirs.**

Point 7 de l'ordre du jour : Rapport du Secrétariat sur les incidences administratives et financières des projets de résolutions

**Décision SC60-08 : Le Comité permanent prend note du document COP14 Doc.14 *Rapport du Secrétariat sur les incidences administratives et financières des projets de résolutions.***

Point 8.1 de l'ordre du jour : Questions financières et budgétaires – Mise à jour du budget administratif 2022

**Décision SC60-09 : Le Comité permanent approuve la réaffectation budgétaire, du budget administratif 2022 révisé, comme proposé dans le document SC60 Doc 8.1 *Questions financières et budgétaires : mise à jour du budget administratif 2022.***

Point 8.2 de l'ordre du jour : Questions financières et budgétaires – Mise à jour sur la Décision SC59/2022-42

**Décision SC60-10 : Le Comité permanent prend note de la mise à jour du Secrétariat concernant la Décision SC59/2022-42 et la Décision intersessions 1 Post-SC59/2022.**

Point 9 de l'ordre du jour : Ordre du jour de la 61<sup>e</sup> Réunion du Comité permanent

**Décision SC60-11 : Le Comité permanent approuve l'ordre du jour provisoire de sa 61<sup>e</sup> Réunion, publié sous la cote SC61 Doc.2.**